

Bruxelles, le 2 juin 2023
(OR. en)

9954/23

ECOFIN 541
UEM 165
SOC 409
EMPL 286
COMPET 550
ENV 598
EDUC 238
RECH 255
ENER 311
JAI 751
GENDER 118
ANTIDISCRIM 116
JEUN 156
SAN 332

RAPPORT

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Contribution sur les aspects relatifs à l'emploi et aux politiques sociales des recommandations par pays: recommandations concernant les programmes nationaux de réforme pour 2023 à l'intention de chaque État membre - Approbation

Le 24 mai 2023, dans le cadre du Semestre européen 2023, la Commission a présenté au Conseil ses propositions de recommandations par pays (dont les références sont énumérées dans le document 9900/23).

Les vingt-sept documents (un par État membre) ont été examinés par les comités compétents (Comité de l'emploi, Comité de la protection sociale, Comité de politique économique, Comité économique et financier/Comité économique et financier au niveau des suppléants). Certaines questions horizontales ont aussi fait l'objet de réunions conjointes dans un souci de cohérence des recommandations entre les différents États membres.

Les références des textes des projets de recommandations à l'intention de chaque État membre, tel qu'ils résultent des travaux des comités susmentionnés, figurent dans le document 9901/23.

Pour ce qui est de l'organisation des travaux au niveau du Conseil, une attention maximale a été accordée aux questions transversales à examiner dans les deux formations (EPSCO et ECOFIN) du Conseil.

Le Coreper est invité à examiner les projets de recommandations figurant dans les documents établis pour chaque État membre, dont les références sont énumérées dans le document 9901/23, afin que le Conseil EPSCO soit en mesure d'approuver la contribution portant sur les aspects des projets de recommandations formulées pour chaque État membre relatifs à l'emploi et aux politiques sociales.

Ensuite, les recommandations par pays seront soumises pour approbation au Conseil européen lors de sa réunion des 29 et 30 juin 2023.

Enfin, le Conseil ECOFIN approuvera des conclusions sur les bilans approfondis de 2023 dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques le 14 juillet 2023, et adoptera les recommandations par pays.
